

m'encouragement, c'est que ce fut aussi l'opinion de Mgr Briand, l'évêque le plus éminent de notre Eglise depuis Mgr de Laval, jusqu'à Mgr Plessis inclusivement.

Le plaidoyer du Chapitre est un in-folio de soixante-deux pages, intitulé: "Mémoire signifié pour les doyens, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Québec, appelans comme d'abus, et Demandeurs... contre les Supérieurs et Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères établi à Paris, auquel est uni le Séminaire de Québec, Intimés et Défendeurs".

"Bureau des Affaires Ecclésiastiques".

"Monsieur de Boullongnes, Maître des Requêtes, Rapporteur; Maître Varlet, avocat", "Imprimerie de P. Brault, Quai de Gèvres, au Paradis, 1756".

Je ne puis entreprendre d'analyser et je ne toucherai qu'aux parties saillantes de ce volume: "Le Chapitre de Québec—c'est ainsi que commence le plaidoyer—a deux objets principaux dans la contestation soumise à la décision du Conseil. Le premier est de rentrer dans la possession de la Cure de Québec, et de plusieurs autres biens que le Séminaire des Missions Etrangères établi à Paris a usurpés sur lui. Le second qui intéresse l'Eglise entière de la Nouvelle-France, est de faire déclarer nulle et abusive l'union de ce Séminaire à celui de Québec.

"On ne peut donner une juste idée de l'importance de ces objets et de la faveur des droits du Chapitre, sans entrer dans un détail exact des faits qui sont en grand nombre.

"Pour en rendre le récit plus clair et leur enchaînement plus facile à suivre, on a cru devoir les rapporter à différentes époques qui les partagent assez naturellement.

"La première comprendra la naissance de l'Eglise du Canada en 1604 ⁽¹⁾, ses progrès et son état jusqu'en 1684.

(1) Je ne me charge pas de corriger les dates.